RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

4e CIRCONSCRIPTION

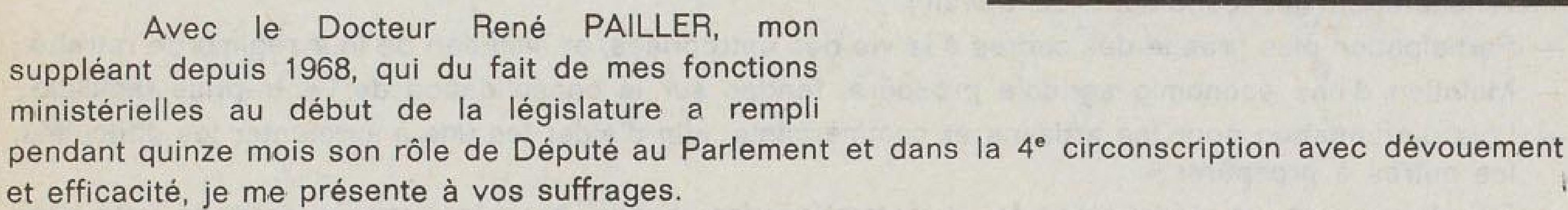


ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Scrutin du 4 Mars 1973

Chères Électrices,

Chers Électeurs,



Avec le Docteur René PAILLER, mon suppléant depuis 1968, qui du fait de mes fonctions ministérielles au début de la législature a rempli pendant quinze mois son rôle de Député au Parlement et dans la 4e circonscription avec dévouement et efficacité, je me présente à vos suffrages.

En dehors des quelque 60.000 interventions que nous avons faites pour défendre vos droits et vos intérêts légitimes, les progrès des équipements publics dans chacun de nos six cantons sont évidents : que ce soit en matière d'équipements scolaires, universitaires ou sportifs, d'équipements routiers, d'adduction d'eau, de remembrement, de logements aidés, CHACUNE DES COMMUNES A VU SES PROBLÈMES ÉTUDIÉS ET LE PLUS SOUVENT RÉSOLUS.

Je continuerai cet effort en l'amplifiant :

— DANS LA PARTIE MANCELLE, en travaillant avec les Municipalités afin d'aider au développement et à l'équipement de la ville du MANS, particulièrement dans le domaine universitaire et dans celui de l'emploi, en mettant tout en œuvre pour que soit modifié et amélioré le schéma directeur de l'agglomération ;

— DANS LA PARTIE RURALE, par des initiatives du type Plan d'Aménagement des Régions d'Erve et de Vègre, dont certaines dispositions seront appliquées aux cantons limitrophes ; seules elles sont capables de maintenir nos bourgs et petits centres animés.

L'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE de PARIS au MANS et son prolongement vers NANTES et vers RENNES concernent tout particulièrement notre circonscription : des problèmes se trouveront posés, mais des chances considérables seront ouvertes pour LE MANS comme pour BRULON, LOUÉ, LA BAZOGE, SABLÉ et LA SUZE. Il convient dès maintenant de saisir ces dernières et d'étudier les premiers afin qu'ils soient résolus avant les réalisations autoroutières.

Mais aujourd'hui il ne s'agit pas seulement des problèmes sarthois. **LE CHOIX DU 4 MARS SERA ÉGALEMENT UN CHOIX POLITIQUE.**

Le grand débat ne porte pas sur la volonté de changement, mais sur la nature des réformes projetées et sur les moyens de les réaliser. La société que nous propose la coalition socialo-communiste est étatique et bureaucratique ; elle réduit le rôle de l'individu, de la famille, de l'entreprise privée. Il n'en existe aucun exemple dans le monde occidental. Elle condamnerait, si elle était approuvée, la construction européenne dont nous apprécions les résultats.

Il y a enfin incompatibilité entre le communisme et la démocratie : que les électeurs socialistes y réfléchissent ! Nous ne voulons pas des communistes au pouvoir, pas plus que nous ne souhaitons le retour au système des partis auquel les réformateurs voudraient nous ramener en négociant, tantôt avec les uns, tantôt avec les autres, le soutien et la participation d'un groupe-charnière.

DEPUIS CINQ ANS, LE GOUVERNEMENT, SOUTENU PAR LA MAJORITÉ, A FAIT DE LA FRANCE UNE GRANDE PUISSANCE ÉCONOMIQUE, EN PAIX AVEC TOUT LE MONDE, ET OU LE NIVEAU DE VIE DES HABITANTS A AUGMENTÉ PLUS VITE QUE DANS TOUT AUTRE PAYS D'EUROPE.

LA NOUVELLE LÉGISLATURE DOIT ÊTRE CELLE D'UNE MEILLEURE RÉPARTITION ENTRE LES FRANÇAIS DE LA PROSPÉRITÉ QUE NOUS AVONS CRÉÉE. Nous avons établi la mensualisation des salaires, l'intéressement, certaines formes de participation, la formation permanente... : nous sommes les seuls qui pouvons réaliser, dans la liberté et dans la stabilité, ce nouvel objectif.

Les formes en sont variées.

DANS LES CINQ ANS :

— Doublement des allocations vieillesse ;
— Retraite à 60 ans pour les hommes et à 55 ans pour les femmes ;
— Augmentation du S.M.I.C. plus rapide que celle des salaires moyens ;
— Amélioration des conditions de travail ;
— Participation plus grande des cadres à la vie des entreprises, et maintien de leur régime de retraite ;
— Maintien d'une économie agricole prospère, fondée sur la consolidation de l'entreprise familiale ;
— Lois d'orientation pour les artisans et commerçants, afin d'aider les uns à surmonter les difficultés, les autres à prospérer ;
— Développement et adaptation de la formation des jeunes, pour lesquels le droit de vote sera abaissé à 19 ans.

UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE, PLUS RESPONSABLE, PLUS HUMAINE, SUPPOSE UNE FRANCE PROSPÈRE. C'est pourquoi il convient :

- De maintenir notre taux d'expansion et notre rythme d'investissement ;
- De garder la priorité au plein emploi ;
- D'accroitre la décentralisation et de donner naissance à de véritables régions ;
- De poursuivre, sur le plan monétaire et politique, la construction de l'Europe.

C'EST POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS AMBITIEUX, MAIS POSSIBLES, QUE VOUS VOTEREZ

Joël LE THEULE

Professeur agrégé
Député sortant
Ancien Ministre
Conseiller Général de la Sarthe
Maire de Sablé-sur-Sarthe

Remplaçant éventuel : **Docteur René PAILLER**

Médecin spécialiste O. R. L.
Adjoint au Maire du Mans
Ancien Député

Imp. POSSON - Sablé-sur-Sarthe